



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

65 N° 8 1938

Comment naquirent nos plus anciennes  
paroisses en Belgique

Édouard DE MOREAU

p. 926 - 946

<https://www.nrt.be/en/articles/comment-naquirent-nos-plus-anciennes-paroisses-en-belgique-3627>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# COMMENT NAQUIRENT NOS PLUS ANCIENNES PAROISSES EN BELGIQUE

Commencée sans doute dès le III<sup>e</sup> ou le IV<sup>e</sup> siècle, interrompue au V<sup>e</sup> par les invasions et l'établissement des Francs dans la plus grande partie du pays, l'évangélisation de la Belgique fut reprise sérieusement au VII<sup>e</sup>. Elle s'acheva dans le premier quart du VIII<sup>e</sup> siècle. A l'époque de conversion remontent les évêchés entre lesquels se répartira jusqu'en 1559 presque toute la Belgique chrétienne. Ce sont, en allant de l'Ouest à l'Est, les diocèses de Thérouanne, de Tournai, de Cambrai et enfin de Liège. Cette dernière ville avait succédé comme résidence épiscopale à Tongres et à Maastricht. On comptait naturellement dans ces diocèses, vers la fin de l'époque mérovingienne, un bon nombre d'églises. Mais parmi celles des agglomérations urbaines, d'origine romaine ou plus tardive, une seule en général peut être appelée paroisse. Dans les campagnes, très rares sont les églises qui méritent vraiment le même titre. Or du VIII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle on assiste à la multiplication des paroisses urbaines et rurales. Nous voudrions retracer brièvement cette histoire.

## 1. *Problème complexe.*

La question de l'origine des paroisses et de leurs développements nous semble être une des plus difficiles de l'histoire religieuse.

Elle a sans doute fait l'objet d'études d'ensemble dont la plus célèbre est celle d'Imbart de la Tour <sup>(1)</sup>. On lui consacra également dans plusieurs pays, et notamment en Belgique, des études particulières. Les unes et les autres rendent de grands services aux historiens. Mais les travaux d'histoire locale sont encore trop peu nombreux ; quant aux synthèses, elles demanderaient certaines retouches <sup>(2)</sup>.

(1) *Les paroisses rurales dans l'ancienne France du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1900.

(2) Ainsi celle qui a été citée à la note précédente doit être complétée par l'article de W. Seston, *Note sur les origines des paroisses rurales*, dans la *Revue d'hist. et de philos. relig.*, t. XV, 1935, pp. 243-

La principale difficulté du sujet provient, nous semble-t-il, de la pénurie des sources, au moins pour l'époque envisagée dans cet article. Car, pour la Belgique en particulier, ce qu'il nous reste en fait de pouillés (listes de toutes les paroisses des diocèses), de statuts diocésains, de procès-verbaux des visites des évêques et des doyens, est bien postérieur au début du XII<sup>e</sup> siècle. Il faut le plus souvent se contenter auparavant de chartes et de chroniques d'abbayes. Mais, s'ils nous permettent de constater l'existence des paroisses, ou plus souvent des églises, ces documents ne nous renseignent pas en général sur la date de leur fondation <sup>(3)</sup>. Beaucoup de paroisses n'ont d'état civil pour nous que lorsqu'elles passent parmi les biens d'un établissement religieux qui veille à la conservation de ses archives <sup>(4)</sup>.

La complexité du problème ressort avec évidence des diverses études locales publiées jusqu'à ce jour. Elles nous présentent un développement des paroisses différent d'après les régions. Pour nous borner toujours à quelques exemples empruntés au petit pays que constitue la Belgique : le plateau de Herve, avec ses hameaux et ses habitations isolées, ne peut être comparé à la Hesbaye, aux larges plaines fertiles et où la rareté de l'eau courante provoqua rapidement des groupements compacts sur certains points. Aussi, dans la première région, à la différence de la seconde, les paroisses étaient encore peu nombreuses au XVI<sup>e</sup> siècle et chacune d'elles comprenait plusieurs localités disséminées sur un vaste territoire <sup>(5)</sup>. On peut de même opposer la région poldérienne, située le long de l'Escaut, en amont et en

254. Nous citerons au cours de ce chapitre d'autres études générales ou particulières. Pour la Belgique, nommons déjà les travaux de M.M. Laenen, Brassinne, Ceyssens. Pour l'Allemagne, le livre de P. Oster, *Geschichte der Pfarreien der Dekanate Pruem-Waxweiler*, Trèves, 1927, et l'article de H. Austerhoff, *Das Eigenkirchenwesen im Bistum Muenster*, dans *l'Archiv für kath. Kirchenrecht*, t. CXIII, 1933, pp. 361-411.

(3) Au moins de la fondation des plus anciennes. M. Chaume, *Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens*, dans la *Revue Mabillon*, t. XXVII, 1937, pp. 61-73, cite des actes épiscopaux du IX<sup>e</sup> siècle qui attribuent à une paroisse démembrée d'une autre un certain nombre de *villae* ou domaines.

(4) Brassinne, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XII, 1900, p. 246.

(5) *Ibidem*, pp. 242 et 243.

aval d'Anvers, ainsi que la Campine d'une part, et, de l'autre, le Brabant. Dans les terres basses du fleuve où, à l'origine, les inondations étaient fréquentes, où la population ne se groupa que lentement, on signale pendant des siècles trois chapelles seulement, celles de Lillo, de Beirendrecht et d'Oorderen. Encore continuent-elles à être en 1124 de simples dépendances de l'église baptismale d'Anvers. Pour la Campine, pendant de longs siècles dépourvue de routes et n'ayant qu'une seule rivière navigable, la Petite-Nèthe, elle dut se contenter longtemps de quelques églises baptismales comme Eeckeren, divisée aujourd'hui en dix paroisses, Gheel en sept, etc. Au contraire dans le Brabant, si l'on excepte le Sud et l'Est, encore couverts de forêts au haut moyen âge, les terres fertiles abondent, ainsi que les routes et les cours d'eau. Les circonscriptions paroissiales y apparaissent vite multipliées et exiguës. De là ces centres religieux fort rapprochés et devant leur origine à des *villae* ou domaines très voisins l'un de l'autre : Op- et Neer-Heylisse, Houtain-le-Mont et Houtain-le-Val, Neder- et Over-Humbeek, etc. (6). On pourrait aisément multiplier ces parallèles.

Divers aussi apparaissent les fondateurs des églises : évêques, missionnaires (7), moines isolés et reclus, monastères et seigneurs ; et les raisons de leur création : besoin d'une population urbaine ou rurale ; éloignement ou difficulté d'accès d'une église (8) ; accroissement de la population et création de nou-

(6) J. Laenen, *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines*, pp. 8-11, 18-22, 67-69, 436 et 437. Bruxelles, 1924.

(7) Les missionnaires, comme saint Amand, ont certainement fondé des églises en Belgique. Ainsi celle des saints Pierre et Paul à Anvers doit son origine au grand apôtre. Mais il faut examiner de près les légendes relatives aux fondations et consécrations d'églises par les évêques mérovingiens. Saint Remacle par exemple aurait fait la dédicace de celles de Diest, d'Aineffe, de Beauvechain, de Léau, etc., qui ont pour patron saint Sulpice, lequel saint, d'après Hériger de Liège, aurait été le maître de Remacle (E. de Mœreaux, *Saint Amand*, p. 96, Louvain, 1927). L'ancienne inscription d'Emael (XI<sup>e</sup> siècle) débute ainsi : *Basilicam sacer hanc Hugbertus episcopus olim Servitio Domini populo spectante sacravit*. — (G. Kurth, *L'inscription dédicatoire de l'église de Waha*, dans *Bull. Comm. royale d'hist.*, 5<sup>e</sup> série, t. X, p. 121). Nous n'entendons pas énumérer ici toutes les églises qui, à des titres plus ou moins sérieux, se réclament de la consécration ou de la fondation d'un saint de la Belgique mérovingienne.

(8) Ainsi s'explique par exemple le démembrement de Wandre, séparé de Herstal en 1186. J. Ceyssens, *Etude historique sur l'origine des paroisses*, dans *Bull. soc. art et hist. Liège*, t. XIV, 1903, pp. 189-190.

veaux quartiers dans les villes ; transformation d'un temple ou d'un endroit consacrés au culte païen ; désir de mettre fin à un culte plus ou moins superstitieux qui s'attache à un arbre, à une source, etc. ; présence des reliques d'un saint ou souvenir laissé par un de ses miracles ou simplement par son passage ; accomplissement d'un vœu ; enfin, surtout aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, les nombreux défrichements.

## 2. *Les églises dans les villes épiscopales.*

Les villes étaient fort rares dans la Belgique romaine. Au IV<sup>e</sup> siècle Tongres seule méritait ce nom. Tournai est mentionnée pour la première fois vers 400 comme chef-lieu de l'ancienne *Civitas Menapiorum*. A la même époque, Cambrai remplace Bavay comme capitale de la *Civitas Nerviorum*. Peut-être, dès avant les invasions, existait-il, en dehors de ces villes, des églises dans quelques *vici* ou petits bourgs peuplés d'artisans et de commerçants, comme Arlon, Namur, Dinant, Huy, Maas-tricht, etc.

Pendant la période mérovingienne les endroits de culte se multiplient dans les villes, les *vici* et les grands domaines du fisc et des particuliers. Mais toutes ces églises ou oratoires ne sont pas des paroisses. Bien loin de là. Nous le verrons d'abord pour les anciennes villes.

Maastricht, résidence épiscopale, avant que Liège le devînt, compte au moins trois églises au début du VIII<sup>e</sup> siècle : Saint-Servais, Notre-Dame (cathédrale) et Saint-Pierre. La première avait été construite par l'évêque Monulphe dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle pour remplacer un oratoire de bois s'élevant sur le tombeau de saint Servais. Elle était située auprès de la grande route romaine, non loin de l'endroit où celle-ci traverse la Meuse. La seconde église, Notre-Dame, se trouvait à l'intérieur de la ville. Enfin un texte nous parle d'une basilique de Saint-Pierre. Le corps de saint Lambert, ramené dans

Le nouveau curé a le droit d'exercer toutes les fonctions pastorales, sauf l'administration du baptême. Tous les droits de l'église-mère sont réservés : ainsi les habitants de Wandre continuent à payer comme auparavant les dîmes et droits de synode, de luminaire et de marguillier. Comme par le passé, ils devront continuer à assister aux réunions synodales à Herstal.

la ville épiscopale, y fut déposé. Elle desservait la banlieue au Sud entre la Meuse et le Geer. Une seule de ces églises peut être dite paroissiale, à savoir Notre-Dame. En effet, les villes mérovingiennes ne sont pas encore divisées en districts à la tête desquels un ou plusieurs prêtres exercent la charge spirituelle, avec le droit par exemple d'administrer le baptême. Les églises différentes de l'église principale possèdent sans doute un clergé. On y célèbre la messe. Mais elles ne sont que des succursales de la cathédrale <sup>(9)</sup>. Cette situation rappelle l'époque antique à laquelle il n'y avait pour le diocèse tout entier que l'église de la cité épiscopale, où diocèse et paroisse se confondaient.

A Tournai, l'église-mère est également dédiée à la Vierge. En 951 seulement on mentionne pour la première fois deux autres églises, des collégiales, dont l'origine doit être notablement antérieure à cette date ; Saint-Pierre *de media urbe*, au débarcadère, et Saint-Quentin *in foro*, au marché. Le débarcadère et le marché sont les endroits où se concentre alors l'activité économique de la ville. Ils font partie du domaine de Sainte-Marie et de Saint-Nicaise, honoré comme patron de Tournai avant saint Eleuthère <sup>(10)</sup>.

Nous ne savons quand ces deux églises sont devenues paroissiales. Ce ne fut sans doute pas avant le XI<sup>e</sup> siècle.

### 3. Bourgade et paroisse.

Contrairement à la thèse d'Imbart de la Tour, il faut admettre que les premières paroisses que nous connaissons en dehors des anciennes villes épiscopales sont nées dans des bourgades ou des *vici*, non dans des domaines ou *villae*. « Grégoire de Tours, qui disposait des archives de son évêché, a dressé la liste des paroisses que fondèrent saint Martin et ses cinq premiers successeurs. Six paroisses peuvent revendiquer saint Martin comme fondateur. Au compte de chacun des évêques suivants, Grégoire de Tours n'inscrit que quatre à cinq paroisses. L'un

(9) *Saint Amand*, pp. 170-172. E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclés.*, t. I, pp. 49-52. Lille, 1910.

(10) P. Rolland, *L'âge des églises de Tournai*, dans *Annales de l'Acad. royale d'archéol. de Belgique*, t. LXXII, 1925, pp. 120-127 ; *Les origines de la commune de Tournai*, p. 135, Bruxelles, 1931 ; *Les églises paroissiales de Tournai*, Bruxelles, 1936, pp. 1 et 2.

d'eux n'en créa qu'une. La médiocrité de ces chiffres étonne, car ces personnages nous sont présentés par leurs biographes comme les apôtres des campagnes gauloises. Ils s'expliquent pourtant quand on a remarqué que tous les noms des listes de Grégoire sont ceux des *vici* de la *Civitas Turonum* et qu'ainsi toutes les agglomérations du territoire de l'ours ont été l'une après l'autre gagnées au christianisme. Hors de la ville, résidence de l'évêque, c'est donc le *vicus* qui a fourni les éléments des premières paroisses rurales » <sup>(11)</sup>.

En raison de l'éloignement de la résidence épiscopale, les églises établies dans les *vici* s'émancipèrent plus vite que les églises des villes. Elles possèdent bientôt leur clergé résidant qui, sous la direction de l'*archipresbyter vicani*, est autorisé à célébrer la messe, à prêcher et à baptiser. Ainsi les paroisses des *vici*, démembrées de l'église épiscopale, sont devenues dès l'époque franque, au point de vue spirituel, des organismes autonomes. Elles jouissent sans doute aussi, au VIII<sup>e</sup> siècle, comme d'ailleurs plusieurs églises urbaines, d'une indépendance économique plus ou moins grande. Tandis qu'aux origines, l'église épiscopale est propriétaire de la masse indivise des biens du diocèse, que l'évêque en est le seul administrateur, par une lente évolution, les églises filiales deviennent propriétaires distinctes de l'église-mère. Elles peuvent d'abord recueillir des dons mobiliers, comme vases sacrés, vêtements sacerdotaux, livres liturgiques, ou immobiliers, comme terres et vignes. Puis elles acquièrent le droit d'user de ces biens et la part qui doit en revenir à l'évêque se limite de plus en plus <sup>(12)</sup>.

#### 4. Les plus anciennes paroisses de quelques villes, Dinant, Namur, Huy.

Passons en revue quelques-uns de ces *vici*, remontant ou non à l'époque romaine, et dont un bon nombre deviendront au cours du moyen âge des villes importantes.

Dinant, Namur et Huy, ateliers monétaires à l'époque mérovingienne, sont qualifiés alors de *castra*, ce qui désigne souvent un bourg fortifié.

La paroisse primitive de Namur, Notre-Dame, a été créée

(11) Seston, *art. cit.*, pp. 243 et 244.

(12) Lesne, *op. cit.*, t. I, pp. 52-54, 60-69.

dans le bourg ancien compris entre la Sambre, la Meuse et le rocher sur lequel s'élèvera plus tard le château comtal. Elle se trouve ainsi dans le domaine de l'évêque de Liège, dont une partie seulement relèvera de l'avouerie des comtes de Namur. Aussi Albert II, pour disposer d'une église dont il soit le maître incontesté, fondera-t-il en 1047 la collégiale de Saint-Aubin <sup>(13)</sup>.

A Dinant aussi l'évêque possède à l'époque mérovingienne un domaine dans lequel s'élève l'église primitive de Saint-Vincent. C'est là que sera enterré l'évêque Perpète († vers 647). Les comtes de Namur ne pourront obtenir l'avouerie de ce domaine épiscopal <sup>(14)</sup>.

La *Choinsis ecclesia* ou église de Huy, mentionnée en 634 dans le testament du diacre Adalgisel-Grimo, semble elle aussi avoir fait partie du domaine des évêques de Liège. Domitien (milieu du VI<sup>e</sup> siècle) et Jean l'Agneau (mort vers 647) y reçurent leur sépulture.

Ces trois paroisses de *vici* devaient sans doute leur origine aux évêques. Il en était souvent ainsi pour les bourgades, même lorsque l'évêque n'y possédait pas de domaine, comme c'était le cas dans ces trois localités.

## 5. Anvers.

La première église d'Anvers doit aussi sa fondation à un évêque, à saint Amand. Elle était située près de l'Escaut, dans le *castrum* ou *castellum*, et consacrée aux saints Pierre et Paul. Un haut fonctionnaire, Rohing et sa femme, Bebelina, la reçurent en échange de Firmin, abbé du monastère de *Quortolodora* et la donnèrent à saint Willibrord. A ce moment elle possédait trois *villae* et le tiers d'un tonlieu <sup>(15)</sup>.

En 836 les Normands incendièrent Anvers. On ne sait quel sort ils réservèrent à son église <sup>(16)</sup>.

(13) F. Rousseau, *Actes des comtes de Namur de la première race*, pp. LIX suiv. Bruxelles, 1937.

(14) *Ibidem*, pp. LXX-LXXIII.

(15) Fl. Prims, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. I, pp. 15-20, Bruxelles, 1927. Cet auteur voit dans Rohingus un *ministerialis* auquel était confié le *castrum* d'Anvers appartenant au fisc. *Quortolodora* serait le nom du petit monastère établi par saint Amand à une certaine distance de l'église des saints Pierre et Paul.

(16) *Annales Fuldenses*, dans *Script. rerum germanic.*, édit. Kurze, p. 27.

Bien plus tard, au début du XII<sup>e</sup> siècle, l'édifice élevé par l'apôtre de la Belgique ou celui qui l'a remplacé après l'incendie de 836, en est réduit au rang de simple chapelle, dépourvue des droits paroissiaux. Son patron principal même a été changé. C'est maintenant sainte Walburge. L'église paroissiale située en dehors du Bourg, au centre sans doute d'une nouvelle agglomération plus importante, porte le nom de Saint-Michel. L'évêque de Cambrai a abandonné aux chanoines de cette église la nomination du *parochialis sacerdos*, ainsi que les chapelles annexes de Saint-Pierre, de Saint-Martin, de Sainte-Marie-Madeleine, de Sainte-Walburge du Bourg, et enfin des chapelles de Lillo, Beirendrecht et Oorderen. De son côté, le marquis d'Anvers a restitué au chapitre les deux-tiers des dîmes de cette église qu'il possédait (1119).

Un peu plus tard encore, à la suite de la prédication de saint Norbert à Anvers, les chanoines de Saint-Michel cédèrent la place aux prémontrés et allèrent s'établir à Notre-Dame. Cette dernière chapelle, dont on ne connaît pas l'origine, fut alors élevée au rang de paroisse principale. Mais les norbertins conservèrent le droit de baptiser dans l'église Saint-Michel, au moins deux fois l'an, à Pâques et à la Pentecôte (17).

Le fait de l'existence dans les villes du moyen âge d'au moins deux églises, l'une d'origine domaniale, l'autre d'origine libre, l'une église du *castellum*, du seigneur, du représentant du souverain, l'autre église du *vicus*, de la population urbaine, ne nous apparaît pas seulement à Anvers. Il doit avoir été assez fréquent (18). Nous nous contenterons de citer encore en exemple Bruges, Bruxelles et Louvain.

## 6. Bruges, Bruxelles, Louvain, Malines.

Dans la première de ces villes on fait remonter au VII<sup>e</sup> siècle, à saint Eloi, d'ailleurs sans preuve décisive, les plus anciens des endroits du culte : le Saint-Sauveur et Saint-Donatien. Cette dernière chapelle portait d'abord le nom de Notre-Dame. Le comte Baudouin Bras-de-Fer l'enrichit des reliques d'un évêque

(17) Prims, *op. cit.*, t. I, pp. 49-80.

(18) Laenen, *Introduction*, pp. 436-440. *Les églises primitives des villes et le problème des origines communales*, dans les *Mélanges Camille de Borman*, pp. 73-83. Liège, 1919.

de Reims, Donatien, et l'un de ses successeurs, au plus tard dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, la pourvut d'un chapitre (19).

Bruxelles dut être dotée assez tôt d'une église dédiée à saint Michel, qui paraît avoir été sa paroisse primitive, et où furent transférés en 1047 les restes de sainte Gudule. L'agglomération s'échelonnait sur les pentes de la rive droite de la Senne. Une autre église, consacrée à saint Géry, remplissait sans doute le rôle de chapelle castrale. En effet on constate l'existence dans une île de la Senne, d'un château-fort dont le premier duc connu est le duc Charles de Lotharingie (juin 977 — avant 993) (20).

A Louvain, le château des comtes paraît avoir été situé d'abord sur la rive gauche de la Dyle, au grand béguinage, dans l'ancien quartier de *Hove*, là où les Normands s'établirent et furent battus, en 891, par Arnulf de Carinthie. Le château avait naturellement sa chapelle qui servait de paroisse à la population voisine.

Mais à la fin du X<sup>e</sup> siècle ou au début du XI<sup>e</sup>, nous voyons le comte Lambert le Barbu édifier un nouveau château plus au Nord dans l'île de la Dyle. La nouvelle chapelle castrale (à laquelle succédera Notre-Dame aux Dominicains, qui ne deviendra paroisse qu'en 1804), ne devait jouer aucun rôle dans la vie de la population. En effet ce prince avait fondé, à quelque deux cents mètres de son château, l'église Saint-Pierre et y avait établi les chanoines. Saint-Pierre restera « jusqu'à la fin de l'ancien régime et sans la moindre protestation, l'église-mère de Louvain, alors qu'en fait Saint-Quentin aurait pu prétendre à ce titre, puisque c'était elle qui avait en somme remplacé la plus ancienne église paroissiale de l'agglomération primitive » (21).

Dans plusieurs autres localités encore l'église la plus ancien-

(19) Voir notre article sur *Bruges*, dans le *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.*, t. IX, col. 890 et 891.

(20) P. Lefèvre, *Le problème de la paroisse primitive de Bruxelles*, dans *Annales de la soc. royale d'archéol. de Bruxelles*, t. XXXVIII, 1934, pp. 106-116, et P. Bonenfant, *Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles*, dans la même revue, même tome, pp. 5 et suiv.

(21) J. Cuvelier, *La formation de la ville de Louvain*, pp. 73 et 74. Bruxelles, 1935. Cfr *ibidem*, pp. 28-29.

ne a dû céder le pas à une église plus jeune et l'église-mère descendre au rang d'église-fille. Ainsi à Malines.

Au début du X<sup>e</sup> siècle l'*abbatia* de Saint-Rombaut fait partie du domaine de l'église de Liège. Sous Notger, elle est occupée par un chapitre. Elle ne possédait pas encore la qualité de paroisse qui appartenait depuis longtemps, semble-t-il, à l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle. Or voici qu'en 1134, le chapitre de Cambrai abandonne à celui de Saint-Rombaut son droit de nomination du curé de Malines. La conséquence de ce transfert se devine aisément : l'église Saint-Rombaut devint le siège de la paroisse, tandis que l'église Notre-Dame descendit au rang de chapelle annexe (vers 1200) <sup>(22)</sup>.

#### 7. Multiplication des paroisses urbaines à partir du XI<sup>e</sup> siècle.

On peut déduire de l'exposé précédent que, si les villes romaines, franques ou médiévales de la Belgique possédèrent plusieurs églises, elles n'eurent en général à l'époque étudiée dans cet article, qu'une ou deux paroisses proprement dites. Celles-ci se multiplièrent partout au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, parfois dès le XI<sup>e</sup>. A l'époque de Notger (972-1008), le *Vicus Leudicus*, Liège, ne possède encore que deux paroisses : Notre-Dame aux Fonts et Saint-Adalbert. Encore la seconde ne l'est-elle que par la création de ce grand évêque. Notre-Dame est la paroisse de la Cité, dans laquelle réside le chef du diocèse, et qui est emmurée. Saint-Adalbert est la paroisse de l'Île, séparée de la Cité par un bras de la Meuse. En dehors de ces églises paroissiales et de la cathédrale, il existe d'ailleurs un bon nombre d'églises collégiales, à savoir, pour la Cité, Saint-Pierre, Saint-Martin, Sainte-Croix, Saint-Denis et Saint-Servais, et pour l'Île, Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste <sup>(23)</sup>. Or à la fin du XII<sup>e</sup> siècle le nombre des paroisses est monté à vingt-quatre et ce chiffre ne sera plus dépassé.

Depuis 1289, Malines est partagée en sept paroisses. A la

(22) J. Laenen, *Geschiedenis van Mechelen*, pp. 11-29, 335-339. Il faut aussi tenir compte de la disparition de plusieurs paroisses anciennes. Cfr Laenen, *Introduction*, pp. 60-67.

(23) G. Kurth, *Notger de Liège*, t. I, pp. 147-154 ; 165 et 166. Paris, 1905 ; du même, *Les origines des paroisses de Liège*, dans *Bull. soc. art et hist., dioc. Liège*, t. XVI, 1907. — L. Lahaye, *Les paroisses de Liège*, dans *Bull. institut archéol. liégeois*, t. XLVI, 1930, pp. 1-208.

fin du même siècle, Tournai possède six églises paroissiales de plus qu'en 951, sur la rive gauche de l'Escaut, et sur la rive droite, qui relève du diocèse de Cambrai, elle compte trois églises paroissiales, dont la plus ancienne est celle de Saint-Brice. A Bruxelles, un document de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle énumère les *dyocesani sacerdotes* de Sainte-Gudule, de Saint-Jacques, de Saint-Nicolas, de Saint-Géry et de Notre-Dame de la Chapelle. En 1252 seulement la paroisse de Saint-Pierre de Louvain est démembrée par la création des nouvelles paroisses de Saint-Michel, de Saint-Jacques, de Saint-Quentin et de Sainte-Geترude. Au XIII<sup>e</sup> siècle également, Saint-Jacques et Sainte-Walburge de Bruges sont créées aux dépens du Saint-Sauveur, et Saint-Gilles aux dépens de Notre-Dame, située en dehors du Bourg. Enfin à Gand où l'église Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Bavon), dans le *portus* entre l'Escaut et la Lys, existe depuis 966, l'accroissement de la population nécessite aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la fondation de nouvelles paroisses, à savoir : Saint-Nicolas, Sainte-Pharaïlde, Saint-Sauveur, Saint-Jacques, Saint-Michel. Elles sont soumises au patronat de celle des deux abbayes sur le domaine desquelles elles ont été créées (24).

#### 8. *Paroisses rurales.*

Après les paroisses des villes et des *vici* occupons-nous des paroisses vraiment rurales, nées en général plus tardivement mais qui se multiplièrent plus vite.

Nous disons paroisses rurales et non pas nécessairement paroisses de *villae* ou de domaines.

En effet, en Belgique, comme dans d'autres pays, certaines paroisses rurales semblent avoir eu une origine non domaniale.

Dans une étude récente, M. L. Pflieger attirait l'attention sur d'anciennes paroisses d'Alsace, comme Bettbur, Saverne, Vilz, fondées après les invasions germaniques. Elles furent créées par des missionnaires ou un groupe de paysans, avec la simple permission des évêques, dans les clans germaniques établis sur les terres conquises. Elles jouissaient donc primitivement de la liberté, mais, comme tant d'autres églises,

(24) V. Fris, *Histoire de Gand*, pp. 3-14. Gand, 1930. — H. Van Werveke, *Kritische Studien betreffende de oudste geschiedenis van de stad Gent*, pp. 29-31. Anvers, 1933.

elles tombèrent dans la suite entre les mains de particuliers <sup>(25)</sup>.

M. le chanoine Laenen attribue une origine semblable à un bon nombre de paroisses du diocèse de Malines. D'après lui, les églises domaniales l'emportent en nombre dès l'origine, dans les régions fertiles du sud du Brabant et des pays compris entre l'Escaut et la Dendre, qui furent couvertes de bonne heure d'exploitations agricoles. Mais, notamment dans la Campine, il en est de libres, fondées par les agriculteurs. Le savant archiviste de Malines cite en exemple Heyst-op-den-Berg et Hoogstraeten. Tandis que les églises domaniales peuvent se reconnaître grâce aux souvenirs laissés par la demeure voisine du propriétaire, les églises libres ont été construites à l'extrémité du village, sur les terres communes ou sur une colline moins favorable à la culture, en dehors des terres occupées par les paysans <sup>(26)</sup>.

Cependant la plupart des églises rurales furent dès l'origine des églises domaniales et privées, ce que les auteurs allemands appellent des *Eigenkirchen* <sup>(27)</sup>. Elles durent surtout leur origine au fisc royal, ou à un grand propriétaire : seigneur laïque, chapitre, monastère, évêque.

#### 9. *Paroisses établies dans les grands domaines du fisc carolingien.*

On sait combien furent nombreux en Belgique les domaines appartenant aux Carolingiens. M. Rousseau en énumère quelque quatre-vingt-dix pour l'ancien diocèse de Tongres jusqu'en 900 environ. Ils étaient principalement localisés soit dans le pays de Liège, le long de la Meuse, soit à proximité de la chaussée de Brunehaut, soit dans le Luxembourg. On se rappellera ici pour le premier groupe : Herstal, Jupille, Sprimont,

(25) L. Pflieger, *Die Entstehung der Elsaessischen Pfarreien*, dans *l'Archiv für Elsaessische Kirchengeschichte*, 1929-1934, d'après le compte rendu de G. Lebras, dans *Revue d'histoire de l'église de France*, t. X, 1934, pp. 622 suiv.

(26) Laenen, *Introduction*, pp. 50-52 ; du même, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, pp. 32-34, 44-48. Anvers, 1935. Cfr Paquay, *Les paroisses de l'ancien concile de Tongres*, dans *Bull. Soc. art et hist., dioc. Liège*, t. XVIII, 1909, p. 42.

(27) Nous n'entrons pas ici dans les controverses relatives à l'*Eigenkirche* et à ses origines (ouvrages de Stutz, d'Imbart de la Tour, de M. Torres, de Poeschl, du P. Bidagor, etc.).

Theux, Baelen, Walhorn, Rechain, qui relevèrent tous dans la suite du doyenné de Saint-Remacle <sup>(28)</sup> ; pour le second : Les Estinnes, dans le Hainaut, Wasseige et Lens, dans la province de Liège <sup>(29)</sup> ; et pour le troisième : Amberloup, Glains, Longlier, Mellier, Paliseul, Thommen, Ortho, Lierneux, Bastogne.

Ces domaines ou *villae* étaient souvent beaucoup plus vastes que les localités qui ont hérité de leur nom. Ainsi celui de Glains comprenait onze villages et hameaux actuels ; la *villa* de Herstal s'étendait aux communes de Herstal, de Vivegnis et de Wandre ; celle de Wellin à huit villages ; celle de Paliseul correspondait aux paroisses de Graide, Bièvre, Oisy, Paliseul, Jehonville et Sensenruth. Sous le nom de *villa* de Longlier se groupaient trente-deux villages et hameaux, parmi lesquels la future ville de Neufchâteau ; sous celui de Mellier, quatorze hameaux et *villas*. La *villa* de Revin mesurait plus de 5000 hectares <sup>(30)</sup>.

Or tous les historiens sont d'accord pour admettre qu'au IX<sup>e</sup> siècle les grands domaines et surtout les grands domaines du fisc possédaient leur église.

Quelles furent les limites primitives de ces paroisses rurales ? En général, celles des domaines eux-mêmes. Car on semble admettre aussi ce second point que les frontières des paroisses primitives érigées dans les domaines correspondaient dans l'ensemble avec celles de ces domaines, comme aussi avec celles de la subdivision politique : seigneurie, ban, avouerie <sup>(31)</sup>. Prenons pour premier exemple la paroisse primitive de Jupille. Elle couvrait une étendue de territoire relativement considérable et qu'on peut préciser. Or cette circonscription coïncide avec celle du baillage d'Amercœur, de l'avouerie de Fléron et

(28) Voir la carte IV : *Les domaines carolingiens du IX<sup>e</sup> siècle, dans l'Est de la prov. de Liège*, annexée à l'étude de M. Brassinne, *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle*, dans *Bull. Société art et hist. du dioc. de Liège*, t. XIV, 1903, pp. 267-367.

(29) Carte annexée à l'ouvrage de M. Rousseau, *La Meuse et le pays mosan en Belgique*, p. 244. Namur, 1930.

(30) Rousseau, *op. cit.*, pp. 221-243.

(31) Dans son étude intitulée : *Les paroisses rurales primitives et les anciennes divisions territoriales du Franc de Bruges*, dans les *Mélanges Moeller*, t. I, pp. 366-376, Louvain, 1914. M. l'abbé De Schepper, étudiant les trente-cinq *ambachten* ou *ammanies* du Franc-Métier et les treize seigneuries *appendentes*, prouve que, pour plusieurs de ces subdivisions politiques, c'est la *parochia* primitive du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle qui leur a donné naissance. Ainsi pour les paroisses d'Oostkamp, de Syseele, d'Oostkerke, de Lisseweghe, d'Uitkerke, de Vladslo.

de la seigneurie de Saive. M. Brassinne n'hésite pas à affirmer que la paroisse primitive de Jupille n'était autre que la *villa Jopiliensis* des Carolingiens <sup>(32)</sup>. Dans le même doyenné de Saint-Remacle, la paroisse primitive de Theux comprenait douze de nos communes modernes, dont Sart, Jalhay, Spa et Verviers, c'est-à-dire exactement les villages qui constitueront jusqu'à la fin de l'ancien régime le marquisat de Franchimont. On a tout lieu de croire que cette paroisse primitive coïncidait elle aussi avec le domaine impérial de Theux, mentionné à plusieurs reprises, parfois même comme *palatium*, où Louis le Pieux séjourna en 820 et 826, et qui fut cédé en 898 à l'église de Liège par le roi Zwentibold <sup>(33)</sup>.

#### 10. *Fondation par de hauts fonctionnaires, des abbayes et des seigneurs, des paroisses de la Campine.*

En Campine, dont les plus anciennes paroisses sont postérieures à l'apostolat de saint Lambert et de saint Willibrord, nous allons voir les moines contribuer avec les Carolingiens ou leurs représentants à l'érection des églises <sup>(34)</sup>.

En effet, au premier siècle carolingien, l'ancienne Toxandrie paraît être partagée surtout entre les comtes ou, en général, les agents du fisc impérial, et les abbayes.

Commençons par les fonctionnaires et prenons pour exemple un des doyennés de l'ancien archidiaconé de Campine, au diocèse de Liège, celui d'Eyck. Cinquante paroisses environ (églises-mères de Weert, Dilsen, Meeuwen, Kessenich, Eysden, Beek,

(32) *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle*, pp. 270-285.

(33) *Ibidem*, pp. 308-324. Rousseau, *op. cit.*, pp. 234-235. Plusieurs auteurs vont plus loin dans cette assimilation. Ainsi M. A. Grenier, *Manuel d'archéol. préhist. celtique et gallo-romaine*, t. VI, 2<sup>e</sup> partie, p. 940. Paris, 1934 : « Dans la plupart des régions de France, écrit-il, la *villa* carolingienne ne faisait que continuer le *fundus* gallo-romain ». Voir dans le même sens pour Jupille, J. Brassinne, *Les paroisses primitives et les anciens domaines*, dans *Annales du congrès archéol. de Gand*, t. II, 1907. Cependant des savants comme M. R. De Maeyer, *De romeinsche Villa's in België*, pp. 232-234. Anvers, 1937, et M. Chaume, *Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales*, p. 9, nous invitent à la prudence sur ce point spécial.

(34) Van De Weerd, *L'organisation paroissiale de la Campine belge et hollandaise*, dans *Leodium*, t. XIX, 1926, pp. 46-58 ; *Het Landdekanaat Eyck*, Maeseyck, 1938 ; *De Maasgouw*, dans *Mélanges De Bor-man*, pp. 48-56.

etc.) ont été possédées par des seigneurs descendant d'un comte de la Betuwe, cité en 897, Riegfried, et de sa femme, Herisindis. Or le concile d'Eyck coïncidait avec le Masau supérieur, ancien comté, séparé au Nord, par la Meuse, de la Betuwe. Un savant auteur se croit donc autorisé à conjecturer que ce comte, dont provient notamment la famille de Loo, ou peut-être un de ses descendants, également comte, aura créé ces paroisses dans ses domaines en exécution des capitulaires de Charlemagne. Des constatations du même genre peuvent être faites pour les autres doyennés de l'archidiaconé de Campine <sup>(35)</sup>.

Pour les abbayes, comme d'ailleurs pour les seigneurs et les évêques, le droit de patronage exercé sur une paroisse ne suffit naturellement pas à conclure qu'ils en ont été les fondateurs. Car ces droits ont bien souvent changé de maîtres au cours des temps. Mais si, à l'exercice par un monastère du droit de patronage ou de décimation, constaté très anciennement et auquel on ne peut découvrir d'autre origine plausible, s'ajoute, pour cette paroisse, le nom d'un patron spécialement honoré dans l'abbaye en question, alors la conclusion semble légitime. En appliquant cette méthode par exemple au doyenné d'Eyck (ancien Masau supérieur), on trouve une quinzaine de paroisses fondées par diverses abbayes : Corbie, Aldeneyck, Echternach, Susteren ; ou par des chapitres : Saint-Servais et Notre-Dame de Maastricht, Saint-Lambert de Liège, Notre-Dame de Cologne. Pour les autres doyennés de la Campine, une vingtaine de chapitres ou d'abbayes peuvent être considérés comme fondateurs de paroisses anciennes. Parmi les monastères, ceux de Saint-Trond et d'Echternach obtiennent de loin la première place. Dix-sept églises se réclament de la première de ces abbayes ; près de la moitié d'entre elles honorent saint Trond comme patron. Ainsi dans le Limbourg belge : Peer, Wychmael, Grand-Brogel, Neerpelt, Exel, Helchteren, Oostham. La seconde de ces abbayes, Echternach, possédait dès le VIII<sup>e</sup> siècle d'importants domaines en Campine, qu'elle tenait de saint Willibrord lui-même. Vingt-deux églises, avec ou sans filiales, semblent avoir été créées anciennement par elle en Campine belge ou hollandaise. Ces paroisses primitives étaient fort étendues. Celle de Peer équivalait à peu près au doyenné actuel du même nom.

(35) Ces conclusions, résumées, sont conjecturales.

A qui, des représentants de l'empereur et de ses successeurs, ou des abbayes et des chapitres, doivent être attribués le plus grand nombre de paroisses de la Campine ? Il semble que ce soit aux premiers. Les monastères et les chapitres n'ont guère organisé qu'un quart ou un tiers des paroisses primitives.

#### 11. *Grand nombre de paroisses d'origine monastique.*

La méthode que nous signalions plus haut pour retrouver les églises paroissiales fondées par des monastères pourrait être appliquée à toute la Belgique. Ce travail long et délicat est très loin d'être achevé. Dans un pays où les abbayes mérovingiennes furent si nombreuses, et où elles s'établirent en pleine époque de christianisation, le chiffre de ces paroisses d'origine monastique est vraisemblablement fort élevé. Pour la Flandre et spécialement le diocèse actuel de Bruges, les abbayes de Saint-Bertin et de Saint-Bavon de Gand paraissent avoir contribué très largement à son évangélisation et à la création des nouvelles paroisses <sup>(36)</sup>.

Parmi les fondateurs de celles-ci il faut enfin citer les propriétaires laïcs, non fonctionnaires.

#### 12. *Fondations de seigneurs.*

La plupart des paroisses primitives du doyenné ou concile d'Hozémont semblent avoir eu cette origine.

Le concile d'Hozémont s'étendait presque tout entier en Hesbaye, sur la rive gauche de la Meuse (sauf Ramet, Seraing, et Ougrée), entre Huy et Liège. Il était limité par les doyennés de Tongres, au Nord, de Saint-Remacle, à l'Est, d'Ouffet, au Sud, d'Ardenne et de Saint-Trond, à l'Ouest.

On y compte seize églises primitives : Laminne, Fexhe-le-haut-clocher, Hollogne-aux-Pierres, Grâce, Jemeppe, Ougrée, Seraing, Ramet, Flémalle-Grande, Awirs, Hozémont, Amay,

(36) R. De Scheppe, *Kloosters in Vlaanderen voor den inval der Noormannen*, dans *Collationes Brugenses*, t. XXII, 1922, pp. 292-297. Il est bien rare que les auteurs d'histoires d'abbayes s'attachent à rechercher les églises fondées par les monastères dont ils s'occupent. Ils parlent simplement de celles qui dépendent du monastère à un moment donné, sans rechercher l'origine de ce lien juridique. Cette dernière question d'ailleurs est souvent fort difficile à résoudre.

Haneffe, Doncelles, Limont et Celles. Quelques-unes de celles-ci ne possédaient encore aucune paroisse filiale en 1558 (Jemeppe, Ramet, Seraing, Awirs). D'autres en avaient une ou deux : Grâce (2), Ougrée (1), Flémalle-Grande (1), Haneffe (1), Doncelles (1), Limont (2), Celles (1). Enfin les autres en comptaient davantage : Laminne (4), Fexhe (9), Hollogne (4), Hozémont (3), Amay (7). En 1558, il existait sur ce territoire 49 églises et chapelles.

Le doyenné d'Hozémont, à l'opposé du doyenné voisin de Saint-Remacle, comprenait très peu de domaines carolingiens. Un grand nombre d'églises paraissent y provenir d'anciennes chapelles bâties dans la *villa* du seigneur. Mais la plupart de ces paroisses furent dans la suite à la collation de chapitres de Liège ou d'abbayes <sup>(37)</sup>.

### 13. *Grand nombre des paroisses rurales de Belgique antérieures au XI<sup>e</sup> siècle.*

Il est donc certain qu'un grand nombre de paroisses rurales de la Belgique existaient déjà à l'époque carolingienne. Nous fournirons encore deux preuves de cette assertion empruntées à des régions auxquelles il n'a pas encore été fait allusion dans cet article.

Il s'agit d'abord d'un des doyennés de l'archidiaconé de Hainaut, relevant de l'ancien évêché de Liège, à savoir le doyenné de Fleurus, qui confinait à l'Ouest avec l'évêché de Cambrai. Il devait encore être fort boisé au X<sup>e</sup> siècle. Un acte de 980 énumère vingt-neuf paroisses qui refusèrent de porter, selon la coutume, leurs redevances à l'abbaye de Lobbes. « En examinant de près ce document, a écrit G. Kurth <sup>(38)</sup>, on constate que les paroisses récalcitrantes, dont il est question, sont précisément, à deux près, celles qui composaient le doyenné de Fleurus en 1706. C'est donc bien ce doyenné tout entier qui, vers 980, s'était avisé de renoncer au vasselage religieux de Lobbes, et du coup nous avons la preuve de son existence à cette date reculée, ainsi que de l'immutabilité de sa circon-

(37) Brassinne, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, pp. 241-248. Cfr p. 243. *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle*, p. 341.

(38) *Notger de Liège*, t. I, p. 230.

scription pendant sept siècles ». Les principales paroisses citées dans ce document sont Charleroi, Courcelles, Dampremy, Fleurus, Frasnes-les-Gosselies, Gilly, Gosselies, Gouy-lez-Piéton, Heppignies, Jumet, Liberschies, Lodelinsart, Loupoigne, Marchiennes, Marcinelle, Montignies-sur-Sambre, Pont-à-Celles, Thiméon, Trazegnies.

Une région plus boisée encore est incontestablement l'Ardenne qui comprenait les doyennés de Bastogne et de Stavelot. Cet archidiaconé comptait, à sa suppression en 1807, cent vingt-sept églises paroissiales et quelque deux cents chapelles. Or, de ces paroisses quarante-cinq pour le moins remontent aux époques mérovingienne ou carolingienne <sup>(39)</sup>.

Des temps mérovingiens ne datent, pensons-nous, qu'un petit nombre de paroisses vraiment rurales. Les domaines de cette époque se contentaient en général de simples oratoires, sans droits paroissiaux. Après avoir rappelé la fondation par sainte Ode, veuve, de l'église paroissiale d'Amay, près de Huy, dans la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle, un spécialiste de ces questions, M. J. Brassinne, ajoute que ce cas lui paraît exceptionnel : « Nous pouvons dire d'une manière générale, écrit-il, que dans les pays que nous avons étudiés, les plus anciennes de nos églises rurales datent du VIII<sup>e</sup> siècle » <sup>(40)</sup>. Or le pays spécialement étudié par cet auteur est situé le long de la rive gauche de la Meuse, en pleine Hesbaye, la partie du diocèse la plus fertile et la plus peuplée.

Bien que les données fournies ici aient été prises à différentes régions de la Belgique, elles se rapportent en grande majorité au diocèse de Liège. Mais celui-ci comprenait plus de la moitié de la Belgique et s'étendait notamment jusqu'à Thuin et

(39) D. Guillaume, *L'archidiaconé d'Ardenne dans l'ancien diocèse de Liège*, dans le *Bulletin Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XX, 1913, pp. 21-599.

(40) *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, p. 278. Le testament du diacre Adalgisel-Grimo mentionne la basilique « domni Georgii in Amanio constructa, ubi amita mea requiescit ». L'église d'Amay a encore pour patron saint Georges. On y montrait le tombeau de sainte Ode, d'après la légende, épouse d'un prétendu duc, Bodegisel d'Aquitaine, et tante de saint Hubert. — W. Levison, *Das Testament des Diakons Adalgisel-Grimo*, dans *Trierer Zeitschrift*, t. VII, 1932, p. 81. On a fait à Amay la découverte d'une importante nécropole franque. Dr. B. Wibin, *Rapport sur les fouilles opérées à Amay en 1933*, dans *Bull. Institut. archéol. liégeois*, t. LVIII, 1934, pp. 81-89. Cfr *ibidem*, t. LVII, 1933.

à Lobbes. Il faut ajouter que l'histoire paroissiale de Liège a été poussée beaucoup plus que celle des autres diocèses belges <sup>(41)</sup>.

#### 14. *Les patrons des églises.*

Sur un point toutefois, qui joue un grand rôle dans cette histoire, aucun travail sérieux n'a encore vu le jour en Belgique. C'est la connaissance des patrons ou titulaires d'églises, fort cultivée en Allemagne depuis quelques années, sous le nom de *Patrozinienkunde* <sup>(42)</sup>.

Dans les diverses études que nous avons utilisées jusqu'ici on cite en général les noms des patrons, pour les églises primitives. Dans le doyenné d'Hozémont, les plus anciens d'entre eux sont : la Sainte-Vierge, saint Etienne, saint Georges, saint Remi et surtout saint Martin <sup>(43)</sup>. Nous pensons qu'il faut y ajouter les saints Pierre et Paul, titre de trois églises de ce concile. Pour les églises dont l'origine est au moins carolingienne, on cite encore le Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Evangéliste, Saint-André, Saint-Laurent, Saint-Michel, Saint-Maurice, Saint-Cyr (et Julitte), et parmi les saints Belges, ou au moins francs, Saint-Lambert, Saint-Hubert, Saint-Remacle, Saint-Amand, Saint-Servais, Saint-Léger, Saint-Hadelin, Saint-Sulpice. Mais il est bien rare que, comme dans le cas d'Amay ou d'Anvers, le titre de l'église soit attesté dès l'époque mérovingienne. D'une façon assez générale il se révèle à nous en plein moyen âge. Or les noms de patrons ne paraissent pas avoir toujours eu cette immutabilité qu'on leur prêtait volontiers autrefois.

#### 15. *Domaines et revenus des paroisses.*

Le patrimoine des paroisses était d'abord constitué de leur

(41) Voir l'excellent petit répertoire de M. L. E. Halkin, *Introduction à l'histoire paroissiale de l'ancien diocèse de Liège*, Bruxelles, 1935 et son supplément, dans *Bull. Inst. archéol. liégeois*, t. LXI, 1937, pp. 261-271.

(42) Voir l'article de W. Deinhardt, *Patrozinienkunde*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. LVI, 1936, pp. 174-207. Cet auteur énumère les principaux travaux parus jusqu'ici sur ce sujet. Il attribue avec raison de l'importance à l'article du R. P. H. Delehaye, *Loca Sanctorum*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XLVIII, pp. 5-64.

(43) Brassinne, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*.

domaine. Chacune d'entre elles, d'après la législation de Louis le Pieux, devait pour le moins posséder une manse de douze bonniers, une *curtis*, c'est-à-dire un bâtiment de ferme, et quatre serfs pour la culture (818). Mais, grâce aux libéralités des fidèles et à celles, d'ailleurs en partie obligatoires, des curés eux-mêmes, bien des paroisses devaient être plus riches.

Au domaine foncier s'ajoutait d'abord la dîme. Sa pratique ne devint universelle et obligatoire que sous Charlemagne. Elle était payée à l'église paroissiale par tous les habitants de la paroisse et comportait primitivement le dixième des récoltes, du croît du bétail et même du produit du travail industriel. Son obligation, sur laquelle Charlemagne revint si souvent, entraîna là où elle n'existait pas encore, une délimitation nette des paroisses. Quand un propriétaire voulait construire une église sur son domaine, il pouvait le faire avec l'autorisation de l'évêque. Mais les dîmes restaient en droit à l'ancienne église. Louis le Pieux permit cependant aux églises fondées en de nouvelles exploitations (*in villis novis*) qui ne dépendaient pas encore d'une circonscription paroissiale au point de vue de la dîme, de lever celle-ci sur le territoire qu'elles desservaient. En consacrant une église nouvelle, l'évêque devait délimiter avec soin ces territoires soumis à la dîme.

Enfin la paroisse recevait les oblations des fidèles, fort diverses, et généralement en nature ; les cens ou redevances en argent payées par les tenanciers du domaine paroissial ; les sommes remises à l'occasion de l'administration des sacrements, des obsèques, etc.

Le prêtre de paroisse avait la gestion de ces biens, sous la surveillance de l'évêque et de l'archidiacre. Le produit de la dîme et des oblations devait être partagé en trois, pour l'église, les pauvres et les prêtres. Mais à ce système de division, en usage en Espagne, en Gaule, etc., s'en substitua peu à peu un autre, dit romain, et qui divisait les ressources en quatre parts : entretien des pauvres, de l'évêque, des clercs et de l'église locale. Nous savons que dans les plus anciennes paroisses du diocèse de Liège, on resta fidèle à la division tripartite. Dans les plus récentes, c'est-à-dire postérieures au IX<sup>e</sup> siècle, on admit la division par quatre. Ce système toutefois ne put être appliqué qu'aux

paroisses créées dans les *villae novae*, puisque dans les autres la dime restait à l'église-mère <sup>(44)</sup>.

A chaque paroisse, même de *villa*, la législation carolingienne voulait que fût annexée une école, où l'on apprenait la lecture, le chant et le calcul. Elle avait aussi sa matricule, c'est-à-dire ses pauvres, inscrits sur son registre. Le diacre Adalgisel-Grimo déclare dans son testament de 634 que tout ce qui lui appartient dans la *villa* de Han-sur-l'Ourthe doit revenir à la matricule de l'église de Huy <sup>(45)</sup>.

Le patronage ne donnait pas aux grands propriétaires ou aux abbayes et chapitres fondateurs des églises le droit de disposer des biens et revenus de celles-ci, gérés par le curé, sous la surveillance de l'évêque. On sait cependant que dans toute l'Europe féodale, du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècles, les patrons s'emparèrent en fait de ces biens et firent entrer les titulaires des paroisses dans leur vassalité. Nous ne pouvons étudier ici cette absorption et ses conséquences. Notons simplement que la réforme grégorienne n'obtint de résultat sérieux sur ce terrain que dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Alexandre III conserva le droit de patronage aux patrons laïques ou ecclésiastiques qui purent livrer leurs titres ; mais il fit restituer en principe aux cures, tout au moins par les propriétaires laïcs, les dîmes et autres biens paroissiaux tombés en leurs mains.

Mais détournons les yeux du spectacle de ces pauvres curés de village dépouillés de la plupart des revenus qui leur avaient été assignés aux époques mérovingienne et carolingienne et réduits à la « portion congrue ». Le lecteur retiendra plutôt de cette étude la conviction de la grande ancienneté de nos paroisses rurales. Il comprendra aussi davantage la complexité des problèmes historiques qui se posent sur l'origine d'institutions ecclésiastiques encore vivantes aujourd'hui.

E. de MOREAU, S. I.

(44) Ceyssens, *Etude historique sur l'origine des paroisses*, pp. 168-170.

(45) Edit. Levison, *art. cit.*